

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 24 juin 2019
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Fabrice Chollet
Scrutateurs : Mme Rosemarie Moullet
M. Olivier Besnier
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, M. Fabrice Chollet, ouvre la séance du Conseil Communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, aux personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse et au public. L'ordre du jour modifié en date du 11 juin 2019, sera suivi tel que présenté.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 20 mai 2019
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. PREAVIS MUNICIPAL N° 09/2019 :
Comptes 2018
6. PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2019
Rapport de gestion 2018
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2019
Arrêté d'imposition 2020-2021
8. Interpellation Mancini et Consorts
Installation d'antenne 5G sur le territoire de la Commune d'Oron - Réponse de la Municipalité
9. Interpellation Meyer Florian
Eau potable et bilan du PDDE
10. ELECTIONS 2019-2020
Président(e), Vice(s)-Présidente(s), Scrutateurs et scrutateurs-suppléants
11. Divers et propositions individuelles

Appel

- 53 Conseillers sont présents sur 59. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 20 mai 2019

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal. Aucune modification n'étant demandée, le PV sera archivé tel quel avec remerciements à son auteure.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** donne lecture de la lettre de démission de M. Isoz Frédéric, Municipal, avec effet au 30 juin 2019, et le remercie pour son travail effectué durant toutes ces années. Pour l'élection complémentaire à la Municipalité, le 1^{er} tour aura lieu le 24 novembre 2019 avec dépôt des listes jusqu'au 28 octobre 2019, et pour le second tour, l'élection aura lieu le 15 décembre 2019, avec dépôt des listes jusqu'au 26 novembre 2019.
- Démission de M. Julien Giller, Conseiller Communal, il sera procédé à l'assermentation d'un nouveau membre du Conseil, lors du conseil communal du mois d'octobre 2019.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic**, souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs, à la presse et au public. Il excuse M. Daniel Sonnay, Municipal, qui aura un peu de retard.
- UCV : lors de la journée des communes vaudoises le 15 juin dernier notre commune organisera la manifestation du 5 juin 2021. Elle a présenté un film de candidature qui sera visionné en fin de séance du Conseil Communal de ce soir.
- Clos d'Oron : tous les labels Terravin ont été attribués. Il reste encore des désirées 2017, pour les personnes intéressées, le prix est attractif.
- Démission de M. Frédéric Isoz, Municipal : Le syndic le remercie chaleureusement pour son travail effectué depuis 2002 à la commune des Thioleyres, puis dès 2012 au sein de la commune d'Oron. Il a suivi le processus de fusion et réalisé de nombreux projets comme la step d'Ecoteaux, le réservoir du Clos et bien d'autres.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, revient sur le plan directeur communal qui a eu un faux-départ. En effet lors de l'appel d'offres préliminaires la commune a choisi un bureau, sur les quatre, l'un

des concurrents a fait recours. La commune n'a pas eu gain de cause. Le temps a pu être rattrapé car la mise à l'enquête sera effective au 31 août 2019. L'étude préliminaire a été faite par un autre bureau selon conseil du BAMO. Maintenant la commune doit refaire un appel d'offre pour la suite. Le dossier est très complexe.

PREAVIS N° 09/2019
Comptes 2018

- **Le Président du Conseil** passe la parole au rapporteur de la commission des finances.
- **M. Cédric Ottet**, Rapporteur de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Romain Richard** constate qu'il y a des rentrées supplémentaires et demande d'où proviennent ces rentrées et quels sont les amortissements supplémentaires.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, indique qu'il y a une augmentation de la population et des personnes morales ce qui augmente les rentrées, Depuis la fusion, la commune a augmenté de 1000 habitants. Il y a également les droits de successions et mutations. Une parcelle de terrain a été vendue et les taux d'intérêts sont très bas. Comme indiqué à la page du préavis, les amortissements complémentaires concernent le système informatique et les routes.
- **M. Florian Meyer**, après avoir entendu le rapport de la COFIN, constate qu'il faudra trouver une solution pour équilibrer les comptes du réseau d'eau. Il demande quels sont les chapitres fonctionnant avec des taxes affectées, et si c'est bien juste que le compte « **3144.10 Entretien du réseau d'eau** et le **3144.11 Frais de recherches, réparations fuites** » soient liées aux dépenses et pas au budget de fonctionnement, hors préavis. Il demande à partir de quel montant du compte « **3813.00 Attribution à réserve d'eau** » il est nécessaire de trouver des solutions, comme par exemple augmenter les taxes, pour équilibrer ce chapitre. De plus, il désire savoir pourquoi les comptes des ordures ménagères ne sont-ils pas équilibrés.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, répond qu'au sujet de la recherche des fuites durant l'année, c'est dans le budget de fonctionnement, donc juste. Dans les réserves, il y a un montant de CHF 480'000.- au compte « **9280.810.01 Fonds de réserve service des eaux** ». Il faudra en effet augmenter les taxes lorsqu'il n'y aura plus de réserve, et indique également que nous aurons le puits d'Ecoteaux donc moins d'achat d'eau.
- **M. Florian Meyer** indique que tant qu'il y a de l'argent dans ce compte, il n'y aura pas besoin d'augmenter les taxes, il demande encore quels sont les chapitres concernés par des taxes affectées.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, il y a l'épuration, la déchetterie et l'eau.
- **M. Florian Meyer**, p 65, compte « **45 Ordures ménagères et décharge** », ce compte n'est pas équilibré.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, en effet il n'y a pas de montant de réserve sur ce compte. La somme manquante est prise sur les impôts et les taxes mais la municipalité cherche une solution. Beaucoup de communes sont dans le même cas.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 09/2019 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 10/2019
Rapport de gestion 2018

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission de gestion.
- **M. David Platel**, Président de la commission de gestion, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion, d'abord sur les réponses de la Municipalité aux observations de la commission, et ensuite la discussion générale sur le rapport.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 1 « Vacances des Municipaux » du rapport de gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 1 « Vacances des Municipaux » est validée.

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 2 « Préavis 04/2011 Châtillens : Equipement EU La Chervettaz » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 2 « Préavis 04/2011 Châtillens : Equipement EU La Chervettaz » est validée.

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 3 « Préavis 04/2011 et 25/2012 : Etude d'implantation à Oron » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.
- **M. Florian Meyer** constate qu'un montant de CHF 65'000.- a déjà été investi pour une étude qui n'a pas abouti et aimerait connaître le résultat intermédiaire.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, indique qu'il y a 4 préavis concernés, l'implantation du collège à Oron-la-Ville, la salle de spectacles, les temples régionaux (le travail a été fait par la Municipalité), et le Master Plan du bas d'Oron-la-Ville et Châtillens qui sera repris dans le PGA.
- **Le Président du Conseil** passe au vote comme la parole n'est plus demandée

La réponse de la Municipalité à l'observation 3 « Préavis 04/2011 et 25/2012 : Etude d'implantation à Oron » est acceptée avec une abstention.

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 4 « Préavis 14/2017 : Crédit d'investissement de CHF 675'000.-, pour la protection des crues du Grenet à Châtillens » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.
- **M. Florian Meyer** fait juste une remarque qu'il y a une erreur, c'est indiqué PDDE au lieu de PGEE.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 4 « Préavis 14/2017 : Crédit d'investissement de CHF 675'000.-, pour la protection des crues du Grenet à Châtillens » est validée.

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 5 « Préavis 03/2018 : Crédit d'investissement de CHF 1'413'000.-, pour le réaménagement des déchetteries d'Oron-la-Ville et Palézieux » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.
- **M. Florian Meyer** demande à la COGEST si la demande formulée dans son rapport d'avoir 3 offres sera systématiquement appliquée ou seulement s'il s'agit de gros montants.
- **M. David Platel, Président de la COGEST**, répond que l'idée de la commission est d'avoir 3 offres pour une meilleure comparaison.

- Le Président du Conseil passe au vote comme la parole n'est plus demandée

La réponse de la Municipalité à l'observation 5 « Préavis 03/2018 : Crédit d'investissement de CHF 1'413'000.-, pour le réaménagement des déchetteries d'Oron-la-Ville et Palézieux » est acceptée à l'unanimité.

- Le Président du Conseil donne lecture de l'observation 6 « Préavis 09/2018 : Crédit d'investissement de CHF 330'000.-, pour la réfection de la route communale Bussigny-sur-Oron – St-Martin » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 6 « Préavis 09/2018 : Crédit d'investissement de CHF 330'000.- pour la réfection de la route communale Bussigny-sur-Oron – St-Martin » est validée.

- Le Président du Conseil donne lecture de l'observation 7 « Agenda 21 : Postulat de M. Romain Richard » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.
- M. Jean-Luc Kissling revient sur son postulat qu'il avait déposé en 2017, au sujet des personnes à mobilité réduite. Il n'a toujours pas eu de réponse, malgré que cela ait été accepté par le Conseil Communal. Il demande que la Municipalité s'engage à lui répondre de manière formelle.
- M. Daniel Sonnay, Municipal, rassure M. Kissling, il travaille sur ce dossier depuis 2017. Une procédure de mise à l'enquête sera effectuée. La Municipalité souhaite aussi sécuriser cet endroit et comprend M. Kissling.
- Le Président du Conseil passe au vote comme la parole n'est plus demandée.

La réponse de la Municipalité à l'observation 7 « Agenda 21 : Postulat de M. Romain Richard » est accepté avec 2 non et 1 abstention.

- Le Président du Conseil donne lecture de l'observation 8 « Analyse des services internes » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.
- M. Florian Meyer est ravi d'entendre les conclusions de ce rapport et demande si les remarques des heures élevées d'un dicastère sont indiquées dans ce rapport.
- M. Philippe Modoux, Syndic, indique que l'entier des services a été analysé ainsi que la Municipalité. Il confirme que ce problème a été mentionné. La Municipalité va faire de son mieux pour trouver des solutions afin d'équilibrer des services et faire un système de controlling.

La réponse de la Municipalité à l'observation 8 « Analyse des services internes » est acceptée avec 2 abstentions.

- Le Président du Conseil donne lecture de l'observation 9 « Personnel communal et auxiliaire » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 9 « Personnel communal et auxiliaire » est validée.

- Le Président du Conseil donne lecture de l'observation 10 « Archives communales » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 10 « Archives communales » est validée.

- Le Président du Conseil donne lecture de l'observation 11 « Listes des immeubles – patrimoines administratif » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 11 « Liste des immeubles – patrimoines administratif » est validée.

- Le Président du Conseil donne lecture de l'observation 12 « Entretien des immeubles » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 12 «Entretiens des immeubles» est validée.

- **Le Président du Conseil** clôt la discussion sur les observations du rapport de gestion et ouvre la discussion sur le préavis.
- **M. Florian Meyer** remercie la Municipalité pour son excellent travail et le rapport de gestion très complet et agréable à lire.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 10/2019 est accepté à l'unanimité.

**PREAVIS N° 11/2019
Arrêté d'imposition 2020-2021**

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la COFIN.
- **M. Cédric Ottet**, Rapporteur de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Romain Richard** p. 4 « Impôts succession et donation », du préavis, il est surpris par l'expression « éventuel exode », et demande qui est concerné par cet impôt, Il souhaite avoir des chiffres concrets et se demande si un impôt fait déménager des habitants ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, répond que le montant perçu depuis la fusion est d'environ CHF 200'000.-, et que c'est très difficile de savoir qui est en ligne directe ou indirecte pour une succession ou une donation. La moitié du montant touché par la commune est reversé au canton et il s'agit d'un demi -point d'impôts. Dans notre district, il n'y a plus que 6 communes qui ont encore cet impôt.
- **M. Romain Richard** demande si cela touche l'ensemble des contribuables.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, oui mais uniquement en ligne directe et c'est un geste de la commune.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 11/2019 est accepté à l'unanimité.

**Interpellation Mancini et Consorts :
Installation d'antenne 5G sur le territoire de la Commune d'Oron – réponse de la Municipalité**

- **Le Président du Conseil** donne lecture des réponses de la Municipalité et passera ensuite la parole à la Municipalité et il ouvrira la discussion.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, informe que les réponses sont clairement données par la Municipalité. Il relève qu'il faut suivre les procédures et que pour chaque enquête publique, il y a une voie de recours. La Municipalité ne peut pas bloquer un dossier mais elle peut autoriser les antennes sur le domaine privé.

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Romain Richard** constate que, sur le territoire communal, s'il y a 10 antennes de Swisscom, les concurrents mettront aussi 10 antennes chacun. Il mentionne qu'il faut être très prudent et rappelle le principe de précaution. Nous avons vraiment les pieds et poings liés.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, indique que s'il y a autant de mâts, c'est qu'ils sont moins puissants, c'est le choix de notre pays. La Municipalité a reçu une demande de Swisscom pour 5 antennes 5G, il y aura une mise à l'enquête et il faudra prendre connaissance du contrat de Swisscom.
- **M. Romain Richard** rétorque qu'à un moment nous allons être coincés. Jusqu'à quand le principe de précaution peut être tenu. Il ne jette pas la pierre à la Municipalité, c'est juste une réflexion.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, précise que le principe de précaution est de 5 mâts de 5 volts/mètre chacun. Les règles sont données par Swisscom mais c'est la Confédération qui fixe les normes et qui a relancé une étude afin d'éviter la multiplication des mâts.
- **M. Jean-Luc Kissling** indique que le canton de Vaud a un moratoire, il a fait preuve de courage et trouve que la Municipalité devrait écouter la population. Est c'est une fuite en avant et c'est de la folie cette 5G. La Municipalité pourrait dire qu'elle attend le rapport de l'OFEV et elle n'a pas à suivre les demandes de Swisscom.
- **M. Jean Mancini** remercie la Municipalité pour les réponses et indique que selon l'art. 74 du règlement du Conseil Communal, il peut déposer une résolution.
- **Le Président du Conseil** indique que la résolution peut être déposée.
- **M. Jean Mancini** donne lecture de sa résolution :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, dans la mesure de ses compétences, veille sur le principe de précaution lors de la mise en place d'antennes 5G, en prêtant attention aux aspects quantitatifs et géographiques dans le but d'éviter une exposition excessive de la population aux ondes de télécommunication.

- **M. Jean Mancini** précise que cette résolution n'est pas trop contraignante, la mise en place est judicieuse et il y aura l'agenda 21 cet automne. Il s'agit d'un bon point et mentionne que la Chine table déjà sur la 6G.
- **M. Jean-Luc Schwaar** est sceptique sur l'arrivée de la 5G, c'est pour faire acheter plus de natel et pousser à la consommation mais ne peut pas suivre M. Kissling car il y a bien un cadre légal qu'il faut respecter. Il pense que c'est à la Confédération de faire quelque chose.
- **M. Philippe Demierre** constate que pour lui c'est de la folie. Il faut garder les pieds sur terre et donner un signal fort et également faire ralentir les choses, car à un certain moment cela n'a plus de sens.
- **M. James Carruzzo** est sensible aux ondes et demande à tous d'arrêter son portable.
- **M. Philippe Taillens** soutient cette résolution, elle est claire et ne demande rien d'autre.
- **M. Florian Meyer** demande s'il faudra un permis d'utilisation pour émettre de la 5G sur une antenne existante.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, la demande est pour 4 nouveaux mâts et un mât existant. Il confirme qu'une enquête publique est demandée par la Municipalité. Il constate que la société évolue et que nous avons tous besoin de la 4G, qui arrive à son terme. Il faut accepter, cela fait partie de notre société et précise bien que la Municipalité ne peut pas s'opposer. Par exemple si elle veut interdire les véhicules 4x4, elle ne le peut pas, c'est le droit supérieur qui s'applique.
- **M. Pierre-Vincent Baechler** indique que Swisscom annonce déjà 10 mégabits, un mât a une puissance d'émission 5. Afin de pouvoir péjorer la 5G, il faudrait éloigner les antennes.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, la 5G doit être où il y a la population mais il faut éviter où les endroits sensibles.
- **Mme Hélène Richard** demande où seront installées les 4 nouvelles antennes.

- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, ne peut pas donner cette information pour l'instant, car cela doit se discuter en séance de municipalité.
- **M. Florian Meyer** relève qu'il faudra mettre la version avec les signatures de cette interpellation sur le site internet.
- **M. Cédric Ottet** est attentif à la santé des concitoyens, il faut le bien-être de la population.
- **M. Romain Richard** l'idée de la résolution, n'est pas s'opposer mais d'avoir des arguments clairs. Il constate que la 4G fonctionne très bien. Il faut donner un signal à la population.
- **M. Christophe Rebetez** pour ou contre, la Municipalité n'a pas le choix, et elle a bien fait les choses en demandant une mise à l'enquête.
- **Mme Monique Ryf** la seule possibilité du citoyen, c'est le principe de précaution. Il faut donner un signal fort, certains seront contents d'autres pas. Elle soutient cette résolution.
- **M. Jean Mancini**, la résolution ne vise pas à contredire les lois, il s'agit juste d'inciter la Municipalité à aller dans un sens.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur ce préavis.
- **Le Président du Conseil** indique qu'il y a une erreur de vote et fait revoter.
- **M. Jean-Luc Kissling** demande le vote à bulletin secret.
- **Le Président du Conseil** indique qu'il faut l'appui de 5 membres. Il demande qui soutient cette proposition et constate que le nombre nécessaire n'est pas atteint.
- **Le Président du Conseil** refait voter l'assemblée.

Résultat : la résolution est acceptée par 25 oui – 22 non - 5 abstentions

Interpellation Meyer Florian : Eau potable et bilan du PDDE sur le territoire de la Commune d'Oron

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'art. 74 du règlement du Conseil Communal, sur l'interpellation et indique qu'elle est signée par plus de 5 membres. Et peut être développée et passe la parole à M. Florian Meyer pour une présentation de son interpellation.
- **M. Florian Meyer** argumente son interpellation.
- **Le Président du Conseil** remercie M. Meyer et passe la parole à la Municipalité.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, revient juste sur les comptes au sujet de l'eau et indique que les résultats sont positifs.

La Municipalité présentera un rapport circonstancié lors d'une prochaine séance du Conseil au sujet de l'interpellation. En effet, le sujet est compliqué et le dicastère sera à remettre, donc il faut laisser un peu de temps. Il indique juste que l'eau est analysée par le service cantonal.

- **Le Président du Conseil** clôt ce point.

ELECTIONS 2019-2020 Président, Vices-Présidents, Scrutateurs, Scrutateurs-suppléants

- **Le Président du Conseil** annonce en premier lieu qu'il s'agit de nommer un nouveau Président(e) du Conseil. Pour rappel le vote doit s'effectuer à bulletin secret. Néanmoins s'il y a qu'un seul candidat l'élection est tacite. Le Président attend des propositions.
- **M. Florian Meyer** propose M. Jean-Luc Schwaar, qui a déjà œuvré dans cette tâche précédemment.
- **M. Jean-Luc Schwaar** confirme qu'il accepte.

Le Président du Conseil : aucune autre personne n'étant proposée, l'élection est donc tacite.

- **Résultat : M. Jean-Luc Schwaar est élu Président du Conseil**

- **Mme Myriam Edward actuelle vice-présidente**, prend la place du Président du Conseil pour la suite. Elle invite les membres du Conseil à nommer deux nouveaux Vice-Président(e)s.
- **M. Pierre-Vincent Baechler** propose M. Jérôme Vinay
- **M. Jérôme Vinay** accepte.
- **M. Cédric Ottet** propose M. Fabrice Chollet, actuel Président du Conseil.
- **M. Fabrice Chollet** accepte.

Aucune autre personne ne s'étant proposée, ils sont élus tacitement.

Résultat : M. Fabrice Chollet et M. Jérôme Vinay
sont élus Vice-Présidents

- **Le Président du Conseil** reprend sa place et remercie les membres du Conseil pour leur confiance. Il informe les Conseillers qu'il faut nommer 2 scrutateurs.
- **M. Cédric Ottet** propose Mme Rosemarie Moullet et Mme Maude Chollet. Ces dernières acceptent.
- **Le Président du Conseil** : Aucune autre personne ne s'étant proposée, elles sont élues tacitement.

Nouvelles scrutatrices : Mme Rosemarie Moullet et Mme Maude Chollet

- **Le Président du Conseil** annonce qu'il faut nommer encore 2 scrutateurs-suppléants.
- **M. Cédric Ottet** propose M. Olivier Besnier, qui accepte.
- **M. Florian Meyer** propose Mme Laurence Bellon, qui accepte.
- **Le Président du Conseil** : Aucune autre personne ne s'étant proposée, ils sont élus tacitement.

Nouveaux scrutateurs-suppléants Mme Laurence Bellon et M. Olivier Besnier

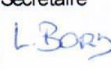
Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **Mme Monique Ryf** a vu que la commune de Jorat-Mézières encourage le vélo électrique, elle demande si notre commune va en faire autant.
- **M. Thierry Ménétrey, Municipal**, répond que non, cela n'a pas été discuté en Municipalité.
- **M. Jérôme Vinay** quartier de l'Orée-des-Bois, une installation technique a été mise vers le rond-point cet hiver, pourquoi ?
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, renseignement pris, il s'agit d'une installation pour le quartier de la Sauge, c'est une étude sur la circulation.
- **M. Jean-Daniel Dind** a pris connaissance des décisions municipales et il y a mention d'une synthèse CAMAC « DMEX », à Palézieux.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, il s'agit d'une décharge de matériaux d'excavation. Il y a eu 2 mises à l'enquête publiques, et le canton demande une nouvelle mise à l'enquête. La Municipalité n'est pas d'accord, du faites qu'elle a rencontré les opposants et fait le nécessaire.
- **M. Jean-Daniel Dind** en effet il y a eu une étude d'impact sur 6 ans, et voudrait connaître les nuisances (camions, horaires, etc).
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, constate que c'est strict et l'entier des calculs ont été fait.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal**, donne lecture d'un texte de remerciements et des grands défis réalisés durant sa carrière de Municipal, car c'est la dernière fois qu'il prend la parole comme Municipal. Il remercie ses collègues, le personnel communal et les membres du Conseil et souhaite plein succès à son successeur.
- **Le Président du Conseil** remercie M. Isoz pour son travail et souhaite bon vent à Frédéric. Il clôt ce point de l'ordre du jour et invite les Conseillères et Conseillers à regarder le film de présentation de notre commune et souhaite à toutes et tous un bel été.

La séance est levée à 22h25.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 3 juillet 2018

Au nom du Conseil communal

Le Président	La Secrétaire
	
Fabrice Chollet	Lorraine Bard

